

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 426

27 février 2006

SOMMAIRE

3FR S.A., Mamer	20448	EUREFI, European Repro Finance S.A., Luxembourg	20405
A.P.E., Amicale du Personnel ELTH S.A., A.s.b.l., Steinsel	20438	Eur-Consult S.C., Dudelange	20428
Abbots Lux Invest S.A., Luxembourg	20437	Euro Zing I S.A., Luxembourg	20421
Achmea Re Management Company S.A., Senningerberg	20404	Eurosuez (Luxembourg) S.C.A., Luxembourg ...	20406
Anglo Operations (International) Limited S.A., Luxembourg	20441	F.L.A.S.S.A., Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques, A.s.b.l., Luxembourg	20434
Asian Marketing Services Holding S.A., Luxembourg	20444	Farel Financial Services, S.à r.l., Luxembourg ...	20442
Atelier de Précision Zenner Félix, S.à r.l., Mersch ..	20405	Fibaco S.A., Luxembourg	20441
Axionkom S.A., Luxembourg	20447	Fiduciaire Accura S.A., Kayl	20436
Bank of China Limited, Succursale de Luxembourg S.A., Luxembourg	20406	Fine Island S.A., Luxembourg	20444
BEPEF Investments II, S.à r.l., Luxembourg	20435	Garage Intini S.A., Bertrange	20428
BEPEF Investments II, S.à r.l., Luxembourg	20435	Gecomad, S.à r.l., Luxembourg	20439
Beaumont Industries S.A., Senningerberg	20403	Genom Holding S.A., Luxembourg	20436
BRE/Frankfurt I Manager, S.à r.l., Luxembourg ...	20445	Gerbera S.A., Luxembourg	20440
BRE/Hatfield, S.à r.l., Luxembourg	20446	H.O.M.E. Participation S.A., Luxembourg	20441
BRE/Nicolaus, S.à r.l., Luxembourg	20446	HSBC AME (Luxembourg) S.A., Luxembourg ...	20416
BRE/Woking, S.à r.l., Luxembourg	20447	Immobilco 62, S.à r.l., Luxembourg	20404
Buddleia, S.à r.l., Luxembourg	20407	Immobilco 62, S.à r.l., Luxembourg	20404
Bureau Informatique d'Analyse et de Conseil Luxembourgeois, S.à r.l., Bertrange	20439	International Business Organisation Holding S.A.H., Strassen	20428
C.C. Associates S.A., Luxembourg	20438	Isogreen, S.à r.l., Dudelange	20416
CA CREE, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	20422	Jamal Invest Holding S.A., Luxembourg	20446
Caesar Holding S.A., Luxembourg	20432	Jap S.A., Luxembourg	20433
Cap Grisnez S.A., Luxembourg	20417	Jewels Manufacturing S.A., Luxembourg	20432
Castor International, S.à r.l., Luxembourg	20422	Jonquille Holding S.A., Luxembourg	20437
CETP Guardian, S.à r.l., Luxembourg	20402	Kamelia Holding, S.à r.l., Luxembourg	20415
CETP Guardian, S.à r.l., Luxembourg	20402	Kiruna Holding S.A., Luxembourg	20416
Clubstone Management S.A., Luxembourg	20438	Krisian S.A., Luxembourg	20445
Cobico S.A., Luxembourg	20442	Krisian S.A., Luxembourg	20445
CV Models S.A., Luxembourg	20438	Kuno S.A., Luxembourg	20436
D2 Concept, S.à r.l., Steinfort	20421	Kuno S.A., Luxembourg	20436
Effi-Science, S.à r.l., Strassen	20432	Leader Holding S.A.	20445
Elesa International S.A., Strassen	20432	Lebourg Investments S.A., Luxembourg	20437
Embaquattro S.A., Luxembourg	20435	Leya S.A.	20444
Empreintes, S.à r.l., Capellen	20446	Loda Victoria Investment Company S.A., Luxembourg	20435
Ephidos Holding S.A., Luxembourg	20444	Man Glenwood Fund EU, Sicav, Luxembourg	20406
		Margin of Safety Fund, Sicav, Luxembourg	20406

Mirabelle Holding S.A., Luxembourg	20442	Smith & Nephew International S.A., Luxembourg	20440
Molenaar S.A., Luxembourg	20440	Sofim S.A.H., Luxembourg	20405
Monte-Carlo, S.à r.l., Mamer	20421	Sogebis S.A., Luxembourg	20433
Monterey Capital III, S.à r.l., Luxembourg	20429	Sogebis S.A., Luxembourg	20433
Multi Star Investissements, S.à r.l., Luxembourg	20404	Sogebis S.A., Luxembourg	20434
NAJL, S.à r.l., Luxembourg	20443	Sogebis S.A., Luxembourg	20434
Nanicolos S.A., Bertrange	20443	Strassen Participations S.A., Luxembourg	20403
NBC Invest, S.à r.l., Luxembourg	20447	Strazer Invest S.A., Luxembourg	20448
Pacolux S.A., Mamer	20422	Sucal, S.à r.l., Luxembourg	20448
Primavera Luxembourg International S.A., Luxembourg	20403	saint-paul luxembourg S.A., Luxembourg	20439
Profiltech S.A., Luxembourg	20427	Thimax, S.à r.l., Luxembourg	20445
Profiltech S.A., Luxembourg	20437	Tomitrois S.A., Luxembourg	20435
Profiltech S.A., Luxembourg	20437	Topinvestment S.A., Luxembourg	20444
Rousset, S.à r.l., Nospelt.	20416	Tragomi S.A., Luxembourg	20429
Sdraio Invest S.A., Luxembourg	20439	Ursa Investments, S.à r.l., Luxembourg	20436
SEB Invest Funds, Sicav, Luxembourg	20407	Vertex Partners Holding S.A., Luxembourg	20405
Shana, S.à r.l., Bertrange	20422	Viva Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	20407
Sheardan Holdings, S.à r.l., Schuttrange	20417	Yashiro S.A.H., Luxembourg	20443

CETP GUARDIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.009.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 9 novembre 2005

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 9 novembre 2005:

- que l'assemblée a accepté la démission de Monsieur Michael Schuster de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 9 novembre 2005.

- que l'assemblée a nommé M. Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 9 novembre 2005 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

CETP GUARDIAN, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101510.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

CETP GUARDIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.009.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 14 novembre 2005

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 14 novembre 2005:

- que l'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des membres du conseil de gérance à 3 (trois);

- que l'assemblée a nommé Monsieur John Fenton Harris, né le 29 avril 1960 à Washington, D.C., U.S.A. avec adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, U.S.A., comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 9 novembre 2005 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

CETP GUARDIAN, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101509.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

STRASSEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 82.257.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101066.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BEAUMONT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 30.813.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 novembre 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(101123.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

PRIMAVERA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.753.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 29 septembre 2005

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs en fonction à savoir:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Antoine Vidts, directeur financier, demeurant au 26, Zuurstraat, B-9400 Ninove;
- Madame Lucille Fuller, expert-comptable, demeurant à 40, Woodland Gardens, London UK, N103UA;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Monsieur Dominique Ransquin, maître et licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale ayant pour objet l'approbation des comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes actuellement en fonction, ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale ayant pour objet l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 novembre 2005.

Pour PRIMAVERA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.

A. Vidts / R. Thillens

Administrateur cat. A / Administrateur cat. B

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101466.3/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

IMMOBILCO 62, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 84.457.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

P. Gallasin.

(101124.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

IMMOBILCO 62, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 84.457.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

P. Gallasin.

(101126.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

ACHMEA RE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 62.643.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 novembre 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(101125.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

MULTI STAR INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 111.047.

4) Jusqu'au 12 octobre 2005, la société à responsabilité limitée MULTI-INVESTMENT FUND, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 95.662, avec siège à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a détenu toutes les 125 parts d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de la société à responsabilité limitée MULTI STAR INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

5) Le 12 octobre 2005, par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, la société à responsabilité limitée MULTI-INVESTMENT FUND, S.à r.l., pré-nommée, a été dissoute par décision de son associé unique, la société anonyme KEMABA INTERNATIONAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 46.094, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui a repris actif et passif de la société dissoute et dès lors toutes les 125 parts d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de la société à responsabilité limitée MULTI STAR INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

6) Le 12 octobre 2005, par-devant Maître Henri Hellinckx, pré-nommé, la société anonyme KEMABA INTERNATIONAL S.A., pré-nommée, a été scindée en deux sociétés, à savoir KEMABA FINANCE S.A. et ShweDagon INVESTISSEMENTS S.A. Conformément au projet de scission, ShweDagon INVESTISSEMENTS S.A. avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a repris toutes les 125 parts d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de la société à responsabilité limitée MULTI STAR INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MULTI STAR INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101403.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

VERTEX PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.239.467,62.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 34.078.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

R.P. Pels.

(101130.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

EUREFI, EUROPEAN REPRO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 36.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05673, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 novembre 2005.

Pour EUREFI, EUROPEAN REPRO FINANCE S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(101135.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SOFIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 26 octobre 2005

- L'Assemblée accepte la démission de Mme Fernande Poncin et de Mlle Armelle Beato de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 2 novembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement la société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et la société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

- L'Assemblée accepte la démission de Mlle Geneviève Baue de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 2 novembre 2005.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Eric Herremans, sous-directeur, Luxembourg.

Pour extrait conforme

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101154.3/032/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

ATELIER DE PRECISION ZENNER FELIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 27.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04385, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour ATELIER DE PRECISION ZENNER FELIX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(101235.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BANK OF CHINA LIMITED, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 16.755.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

For BANK OF CHINA LUXEMBOURG

Signatures

(101186.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

MARGIN OF SAFETY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 88.649.

EXTRAIT

En date du 31 août 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101187.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

MAN GLENWOOD FUND EU, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 81.775.

EXTRAIT

En date du 11 octobre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101190.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

EUROSUEZ (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 35.550.

EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil d'Administration de EUROSUEZ CAPITAL MANAGEMENT S.A., agissant pour le compte de EUROSUEZ (LUXEMBOURG) S.C.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101200.3/1024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BUDDLEIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.
R. C. Luxembourg B 80.269.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Signature.

(101196.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SEB INVEST FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 84.228.

EXTRAIT

En date du 10 octobre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101198.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

VIVA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 112.255.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

VIVA HOLDINGS LTD., a company incorporated under the law of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands. The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée», which such party declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present articles of association (the «Articles») and by the current Luxembourg laws, especially, the laws of 10 August 1915 on commercial companies, of 18 September 1933 and of 28 December 1992, as amended on «sociétés à responsabilité limitée» (the «Law»).

Art. 2. The Company's name is VIVA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the law of 31 July 1929 on Holding Companies as amended.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The Company has as of the date of its incorporation before the notary the capacity to perform all activities connected to its corporate object described in article 3.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 1,300,000 (one million three hundred thousand Euro), represented by 1,300 (one thousand three hundred) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law up to the amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro) or for payment of an unlimited amount should the recipient for this amount be VIVA HOLDINGS LTD. For any act exceeding the amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro) and in the case where the recipient for this amount is not VIVA HOLDINGS LTD., the joint signature of all the managers shall be required to bind the Company.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 48 (forty-eight) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The decisions of the board of managers will be adopted by a simple majority of the managers, present or represented. Any decision involving an amount exceeding EUR 10,000 (ten thousand Euro) unless the recipient is a shareholder of the Company will require the unanimous approval of all the managers of the Company, present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the last business day of June. Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 14 (fourteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 July and closes on 30 June.

Art. 18. Each year, as of 30 June, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the Statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the Statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the sole manager or the board of managers (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 30 June 2006.

Subscription - Payment

All the 1,300 (one thousand three hundred) shares representing the share capital have been entirely subscribed by VIVA HOLDINGS LTD. and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 1,300,000 (one million three hundred thousand Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifteen thousand Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration:

- Mr Gérard Becquer, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Mr Xavier Pauwels, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Mr Alfred Choi, residing at 2 Wong Nei Chung Gap Rd, 10/A Woodland Heights, Hong Kong.

2) The Company shall be bound by the joint signature of any two managers for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law up to the amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro) or for payment of an unlimited amount should the recipient for this amount be VIVA HOLDINGS LTD. For any act exceeding the amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro) and in the case where the recipient for this amount is not VIVA HOLDINGS LTD., the joint signature of all the managers shall be required to bind the Company.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg-City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

VIVA HOLDINGS LTD., une société constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Britanniques Vierges.

Le fondateur est ici représenté par M. Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, et plus particulièrement par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992, telle que modifiées, sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la Société sera VIVA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, autre droit de propriété, ou autre droit ou participation jugé opportun, et plus généralement les gérer et les mettre en valeur, en disposer en tout ou en partie aux conditions que la Société jugera appropriée, et en particulier pour les parts ou sûretés de toute société; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales permanents ou non, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société a, à la date de sa constitution devant notaire, la capacité de réaliser toutes les activités se rattachant à son objet social décrit à l'article 3.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique, le cas échéant.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 1.300.000 EUR (un million trois cent mille euros), représenté par 1.300 (mille trois cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa part du capital social.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins un gérant. En cas de nomination de plus d'un gérant, les gérants constitueront ensemble un conseil de gérance. Le ou les gérants ne doivent pas être nécessairement associés de la Société. Dans le cas où il y aurait un seul gérant, ce gérant unique détiendra l'ensemble des pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants seront désignés, et leur rémunération déterminée, par décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des votants ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant.

La rémunération des gérants pourra être modifiée par une décision prise aux mêmes conditions de majorité aux mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, le cas échéant, seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants pour tout acte entrant dans les limites de son objet social ou de la Loi et jusqu'à 10.000 EUR (dix mille euros) ou pour le paiement pour une somme illimitée si le bénéficiaire est VIVA HOLDINGS LTD. Pour tout acte dépassant le montant de 10.000 EUR (dix mille euros) et dans le cas où le bénéficiaire de cette somme n'est pas VIVA HOLDINGS LTD., la signature conjointe de tous les gérants est requise afin d'engager la Société.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance, ou pour tout autre objet spécifié par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins 48 (quarante-huit) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque gérant.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint en présence de 2 (deux) gérants en personne, par procuration ou dûment représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Pour tout acte dépassant le montant de 10.000 EUR (dix mille euros), sauf dans le cas où le bénéficiaire de cette somme est un associé de la Société, le vote unanime de tous les gérants, présents ou représentés est requise.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par voie circulaire, par courrier ordinaire, par courrier électronique, par télécopie ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être constatée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblées générales d'associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

en présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jour ouvrable du mois de novembre. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 14 (quatorze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être fixés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.

Art. 18. Chaque année le conseil de gérance arrêtera le bilan.

Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication, au siège social de la Société, de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, de l'affecter au compte report à nouveau ou de l'affecter à un compte de réserve spéciale.

Art. 22. Sans préjudice de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société, sur proposition du gérant unique ou du conseil de gérance, (le cas échéant) peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la fin de l'année sociale en cours sur base d'un bilan intérimaire préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, et constatant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmentée des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et les fonds mis en réserve à établir conformément à la Loi et aux Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou (le cas échéant) l'associé unique, doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de toutes les créances et dettes, connues ou non, de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 30 juin 2006.

Souscription - Libération

L'ensemble des 1.300 (mille trois cent) parts sociales représentant le capital social de la Société ont été entièrement souscrites par VIVA HOLDINGS LTD. et entièrement libérées par apport en espèces, ainsi, le montant de 1.300.000 EUR (un million trois cent mille euros) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à quinze mille euros.

Décision des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- M. Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.
- M. Alfred Choi, demeurant au 2 Wong Nei Chung Gap Rd, 10/A Woodland Heughts, Hong Kong.

2) La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants pour tout acte entrant dans les limites de son objet social ou de la Loi et jusqu'à 10.000 EUR (dix mille euros) ou pour le paiement pour une somme illimitée si le bénéficiaire est VIVA HOLDINGS LTD. Pour tout acte dépassant le montant de 10.000 EUR (dix mille euros) et dans le cas où le bénéficiaire de cette somme n'est pas VIVA HOLDINGS LTD., la signature conjointe de tous les gérants est requise pour engager la Société.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 86, case 5. – Reçu 13.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

J. Elvinger.

(105932.3/211/506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

KAMELIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,-.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 98.429.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance de la société KAMELIA HOLDING, S.à r.l. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société KAMELIA HOLDING, S.à r.l. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005;
- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101338.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

20416

HSBC AME (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 56.131.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} septembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101203.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

ROUSSET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8391 Nospelt, 4, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 100.895.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(101208.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

ISOGREEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3412 Dudelange, 82, rue Grand-Duc Adolphe.
R. C. Luxembourg B 30.207.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(101212.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

KIRUNA HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.228.

—
Clôture de liquidation

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 novembre 2005, enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2005, volume 534, folio 62, case 12:

1.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KIRUNA HOLDING S.A. en liquidation a prononcé la clôture définitive de la liquidation;

2.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société et de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2005.

J. Seckler

Notaire

(104590.3/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

CAP GRISNEZ S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 38.969.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 7 octobre 2005 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2004

Conseil d'Administration:

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat de deux administrateurs, Monsieur Zeimet et la société @CONSEILS. Monsieur Vandeworde ne désirant pas que son mandat soit renouvelé, l'Assemblée Générale a décidé de nommer Monsieur Caschera aux fonctions d'administrateur. Le Conseil d'Administration se présente désormais de la manière suivante:

- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,
- @CONSEILS, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,
- Monsieur Angel Caschera, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat de la société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2011.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104673.3/1137/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

SHEARDAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 112.264.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-third day of November.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OLYMPIA HOLDINGS, S.à r.l., with registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, R.C.S. Luxembourg B 109.699,

here represented by Mrs Michelle Carvill, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on November 23, 2005.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises of the group any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SHEARDAN HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by OLYMPIA HOLDINGS, S.à r.l. prenamed, the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty Euro (1,750.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:
 - Mr David Dennis Cuby, private employee, born in Gibraltar on May 15, 1948, residing professionally at Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar;
 - Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born S-Gravenhagen (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OLYMPIA HOLDINGS, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, R.C.S. Luxembourg 109.699,

ici représentée par Madame Michelle Carvill, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: SHEARDAN HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les reponsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut-être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription et paiement

La partie comparante OLYMPIA HOLDINGS, S.à r.l. précitée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Décision de l'associée unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:
- Monsieur David Dennis Cuby, employé privé, né à Gibraltar, le 15 mai 1948, demeurant professionnellement à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar;
 - Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhagen (Pays-Bas), le 16 octobre 16, 1970, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Carvill, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 40, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

G. Lecuit.

(105945.3/220/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

MONTE-CARLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8234 Mamer, 11, rue Kneppchen.

R. C. Luxembourg B 50.452.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(101214.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

D2 CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.142.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(101217.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

EURO ZING I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 85.549.

L'adresse professionnelle de l'administrateur suivant de la société a été modifiée comme suit:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., Administrateur, 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101246.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

PACOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 53.521.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(101218.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

CA CREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4335 Esch-sur-Alzette, 14A, rue Henri Tudor.
R. C. Luxembourg B 80.061.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Signature.

(101224.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SHANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile.
R. C. Luxembourg B 41.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04387, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour SHANA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(101236.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

CASTOR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 112.248.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixteenth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Cyprus, registered in the Companies Register of Cyprus under the number HE 159045,

here represented by Miss Stéphanie Stacchini, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Nicosia (Cyprus).

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any from whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CASTOR INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except

in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly.

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Art. 16. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares are subscribed by the limited liability company MARVICO INVESTMENTS LIMITED, incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office is at Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Cyprus.

The shares subscribed are fully paid up by a payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Miss Johanna Van Oort, private employee, born at Groningen (The Netherlands), on the 28th of February 1967, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Mrs Géraldine Schmit, private employee, born at Messancy (Belgium), on the 12th of November 1969, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

2) The registered office is established at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn at Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Chypre et ayant son siège social à Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosie, Chypre, inscrite au Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 159045,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nicosie (Chypre).

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CASTOR INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites et libérées entièrement par la société à responsabilité limitée MARVICO INVESTMENTS LIMITED, constituée sous les lois de Chypre et ayant son siège social à Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosie, Chypre.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cent cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Johanna Van Oort, employée privée, née à Groningen (Pays-Bas), le 28 février 1967, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Madame Géraldine Schmit, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

2) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Stacchini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 novembre 2005, vol. 435, fol. 4, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(105898.3/242/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

PROFILTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 83.647.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 3 novembre 2005 que:

- le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101363.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

GARAGE INTINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8B, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00271, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour GARAGE INTINI S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(101237.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

INTERNATIONAL BUSINESS ORGANISATION HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.264.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 septembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, la démission de Monsieur Willem Van Cauter de sa fonction de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Erik Snauwaert, né le 12 août 1971 à Oostende (Belgique), demeurant au 10, Neerstraat, B-9470 Denderleeuw.

Le commissaire aux comptes procédera au contrôle des exercices 2001, 2002, 2003 et 2004. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

W. Van Cauter

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101257.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

EUR-CONSULT S.C., Société Civile.

Siège social: L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg E 1.450.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 septembre 2005

Première résolution

L'associé Bortolotti Claudio déclare par les présentes céder et transférer à Monsieur Fulvio Faeta, géomètre, demeurant à L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce, ici présent et ce acceptant 49 (quarante-neuf) parts d'intérêt de 25 (vingt-cinq) EUR de la société ci-avant préqualifiée EUR-CONSULT S.C. au prix global de 1.225 EUR.

Le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire le prix de cession, avant la présentés, ce dont quittance.

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Claudio Bortolotti, préqualifié, comme gérant de la société.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer Fulvio Faeta, préqualifié, comme gérant unique de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange le, 4 novembre 2005.

Pour extrait conforme

EUR-CONSULT S.C.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00735. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104472.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 1.251.700.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.335.

Il résulte des contrats de cession de parts sociales du 13 juin 2005 que TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II (constituée des limited partnerships TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II L.P.-A, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-B, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-C, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-D, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-E, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-F, représentées par leur general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED), une société constituée selon le droit de Guernesey, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Guernesey sous le Numéro 39257, et ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1 6HJ (TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II) a transféré 1.777 Parts Sociales qu'elle détenait dans la société MONTEREY CAPITAL III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 100.335 aux sociétés susmentionnées:

- 1.469 Parts Sociales à TFCP II CO-INVESTMENT 2 A L.P., un Limited Partnership, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernesey, GY1 6HJ, Channel Islands, enregistré à Guernesey sous le numéro 514, représenté par son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, une société enregistrée à Guernesey, sous le Numéro de Registre 39257, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1 6HJ.

- 308 Parts Sociales à GM CAPITAL PARTNERS I L.P., un Limited Partnership, formé selon l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o General Motors Investment Management Corporation, 767 Fifth Avenue, 10153 New York, United States of America.

L'actionnariat de la société se compose au 13 juin 2005 comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts sociales
TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, constituée par TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-A, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-B, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-C, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-D, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-E, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-F., représentées par TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED	8.995
TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-H.	435
TFCP II CO-INVESTMENT 2 L.P.	1.239
TFCP II CO-INVESTMENT 2 A L.P.	1.528
GM CAPITAL PARTNERS I L.P.	320
Total	12.517

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104482.3/1035/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

TRAGOMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 112.282.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Neil Ford, consultant, demeurant à Stratfort-upon-Avon, 36, West Street, Royaume-Uni, ici représenté par Maître Jean Wagener, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 16 novembre 2005.
 - 2) SETECH (INTERNATIONAL) LIMITED, ayant son siège social à Victoria House, Suites 41-42, 26 Main Street, Gibraltar, ici représentée par Maître Jean Wagener, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Gibraltar, le 27 novembre 2005, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme, sous la dénomination de TRAGOMI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet l'achat et la vente d'immeubles, la construction d'immeubles de quelque nature et pour quelque destination que ce soit, ainsi que la gestion et l'administration en propre.

La société peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) divisé en mille cinq cents (1.500) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont créés sous la forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera confiée par les membres présents à un administrateur présent.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs et, dans les limites de la gestion journalière, par la signature de son administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire des actions doit en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et par la loi du 8 mars 1989, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Neil Ford, prénommé	1.400 actions
2. SETECH (INTERNATIONAL) LIMITED, prédésignée	100 actions
Total	1.500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

- a) Maître Jean Wagener, avocat, né à Luxembourg, le 14 décembre 1938, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire;
- b) Maître Paule Kettenmeyer, avocat, née à Luxembourg, le 18 juillet 1955, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire;
- c) Monsieur Fabien Debroise, LLM, né à Domont, France, le 9 septembre 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Henri Van Schingen, expert-comptable, né à Beauraing (Belgique), le 1^{er} octobre 1948, demeurant à B-6920 Wellin, 176A, rue de Beauraing.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 2005, vol. 434, fol. 27, case 2. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(106139.3/242/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

ELESA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.542.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101260.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

EFFI-SCIENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.617.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 octobre 2005.

Signature.

(101262.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

CAESAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.092.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

(101284.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

JEWELS MANUFACTURING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.384.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 18 avril 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance le 28 mars 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Carlo Longagnani, directeur financier, demeurant à I-Valenza, Administrateur;
- Monsieur Brunello Donati, conseiller d'entreprises, demeurant en Suisse, Administrateur;
- Monsieur Stefano Graidì, profession libérale, demeurant à Mendrisio (Suisse), Via al Dosso 9, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Le Conseil d'Administration

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101312.3/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

JAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.770.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 17 octobre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 6 juin 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Pierre Bouchoms et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Madame Sabine Reizer-Wingel, employée privée, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Le Conseil d'Administration

V. Thill / R. Szymanski

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101314.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SOGEBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.709.

Le bilan au 31 décembre 2001, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04930, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour la société

SOGEBIS S.A.

Signatures

(101265.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SOGEBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.709.

Le bilan au 31 décembre 2002, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002 enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04933, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour la société

SOGEBIS S.A.

Signatures

(101267.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SOGEBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.709.

Le bilan au 31 décembre 2003, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04934, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour la société

SOGEBIS S.A.

Signatures

(101271.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SOGEBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.709.

Le bilan au 31 décembre 2004, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04935, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour la société

SOGEBIS S.A.

Signatures

(101273.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

F.L.A.S.S.A., FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES ACTIVITES ET SPORTS SUB-AQUATIQUES, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg F 1.010.

Titre VIII. - Dispositions antidopage

La Fédération, sans préjudice des obligations résultant de son affiliation à la Fédération internationale régissant son sport, proscrit l'utilisation par les sportifs et l'administration aux sportifs de substances ou de méthodes de dopage.

En matière de lutte contre le dopage, la Fédération se soumet avec toutes ses sociétés membres et tous ses licenciés à l'autorité de l'Agence Luxembourgeoise Antidopage. Elle reconnaît à cet organisme:

- le droit d'établir les règles et principes de la lutte antidopage et de fixer les modalités et procédures suivant lesquelles cette lutte et plus particulièrement les contrôles antidopage sont menés, y compris les règles protectrices des droits des licenciés;

- le droit de déterminer les sanctions qu'encourent ceux qui contreviennent aux règles dont question au tiret qui précède;

- le droit de procéder aux contrôles antidopage parmi ses licenciés, notamment de fixer le programme des contrôles et de désigner les licenciés à contrôler, ainsi que de choisir le ou les établissements effectuant les examens de laboratoire;

- le droit de diriger les poursuites devant le Conseil de Discipline contre le Dopage chargé de prononcer, s'il y a lieu, les sanctions, pour autant que l'instance se déroule au Luxembourg, y compris le droit de faire appel contre un jugement de première instance.

La Fédération cède au Conseil de Discipline contre le Dopage, institué à cet effet par le C.O.S.L., le pouvoir de connaître des infractions aux règles de la lutte antidopage dont question à l'alinéa qui précède, sous réserve des attributions du Tribunal Arbitral pour le Sport du Comité Olympique International pour les sportifs et manifestations internationales qui relèvent de sa juridiction.

Toute disposition des statuts contraire aux présentes dispositions est réputée non écrite.

Titre IX.- Dispositions particulières

Changement des statuts approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2002.

Changement des statuts (antidoping) approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06527. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101539.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LODA VICTORIA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.915.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(101285.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

EMBAQUATTRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.751.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(101286.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

TOMITROIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.241.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(101289.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BEPEF INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.967.

—
Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEPEF INVESTMENTS II, S.à r.l.

Signatures

(101299.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BEPEF INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.967.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEPEF INVESTMENTS II, S.à r.l.

Signatures

(101295.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

KUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 60.331.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101306.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

KUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 60.331.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101305.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ACCURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg.
R. C. Luxembourg B 93.675.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Pour FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

(101290.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

GENOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.348.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(101292.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

URSA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 103.384.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 19 octobre 2005 entre CERBERUS PARTNERS LLP et CERBERUS SERIES THREE HOLDINGS LLC, les 125 parts sociales de la Société sont entièrement détenues par CERBERUS SERIES THREE HOLDINGS LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

URSA INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101367.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

PROFILTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 83.647.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(101366.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

PROFILTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 83.647.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(101365.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

ABBOTS LUX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.346.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(101293.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LEBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 41.547.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101307.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

JONQUILLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 101.678.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société JONQUILLE HOLDING S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société JONQUILLE HOLDING S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005;
- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Grootte est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101340.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

CV MODELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.278.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101308.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

CLUBSTONE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 75.836.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101309.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

C.C. ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 66.107.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101310.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

A.P.E., AMICALE DU PERSONNEL ELTH S.A., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7327 Steinsel.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 20 octobre 2005 au siège social

DISSOLUTION

La séance est ouverte à 18.00 heures à Steinsel.

Sont présents: (6 sur 11 membres fondateurs)

1. M. Wolter Marc,
2. M. Tuffery Bernard,
3. Mlle Di Bartolomeo Elsa,
4. M. Da Col Claude,
5. M. Klopp Alfred,
6. Mlle Alexandre Véronique.

L'assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- La dissolution de l'association,
- Désignation du liquidateur,
- Allocation de l'actif social suivant statuts.

L'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- De dissoudre l'association vu le manque total d'activités depuis des années;
- De désigner comme liquidateur Mlle Elsa Di Bartolomeo;
- Suivant les statuts l'actif social reviendra à une oeuvre de bienfaisance. (Il reste +/- 50,- EUR en compte courant);
- De liquider le compte courant à la BCEE.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus parole, la séance est levée à 18.30 heures.
Steinsel, le 20 octobre 2005.

E. Di Bartolomeo / V. Alexandre / M. Wolter / B. Tuffery / C. Da Col / A. Klopp.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02214. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101333.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SDRAIO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 92.509.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101311.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

**BUREAU INFORMATIQUE D'ANALYSE ET DE CONSEIL LUXEMBOURGEOIS,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.765.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04685, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101325.3/664/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

GECOMAD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.972.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04689, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101328.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

saint-paul luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 8.170.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2005

L'assemblée générale prend d'abord connaissance que M. Jean Kauffman, administrateur, démissionne de son mandat avec effet à la date de ce jour, 13 avril 2005, pour des raisons professionnelles.

Elle nomme administrateur en remplacement de M. Jean Kauffman M. Pit Hentgen qui termine le mandat de l'administrateur démissionnaire pour la durée restante jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

Elle nomme également M. Marc Hoffmann administrateur pour une période de 4 ans. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Le mandat de M. Charles Ruppert vient à échéance et il est renouvelé pour une période de 4 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

M. Charles Ruppert, vice-président, prend la présidence pour la délibération du point spécifique de l'ordre du jour relatif au mandat du président. En application de l'article 6 des statuts, précisant que l'assemblée générale peut prolonger le mandat du président au-delà de 72 ans et compte tenu de la demande de l'actionnaire, le président de séance, M. Charles Ruppert, soumet à la délibération de l'assemblée générale le renouvellement du mandat de M. Mathias Schiltz en tant que membre du Conseil d'administration pour une durée complémentaire de 3 ans. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

L'assemblée générale marque son accord avec cette prorogation de 3 ans en conformité avec les statuts.

Sur proposition du comité mixte d'entreprise, l'assemblée générale confie le contrôle des comptes annuels de l'exercice 2005 de la société saint-paul luxembourg à la société B.D.O. COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Ch. Ruppert

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101501.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

20440

SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 67.514.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 septembre 2005

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs en fonction à savoir:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Antoine Vidts, directeur financier, demeurant au 26, Zuurststraat, B-9400 Ninove;
- Madame Lucille Fuller, expert-comptable, demeurant à 40, Woodland Gardens, London UK, N103UA;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Pierre-André Chapatte, comptable, demeurant au 122, route du Moulin de la Ratte, CH-1236 Cartigny, Suisse;
- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

Monsieur Dominique Ransquin, maître et licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale ayant pour objet l'approbation des comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire actuellement en fonction, ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale ayant pour objet l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A.

A. Vidts / R. Thillens

Administrateur cat. A / Administrateur cat. B

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101503.3/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

GERBERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 101.681.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société GERBERA S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société GERBERA S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005;
- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101343.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

MOLENAAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 69.776.

Le bilan et l'affectation des résultats au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05493, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

MOLENAAR S.A.

MANACOR LUXEMBOURG S.A.

Administrateur-Délégué

Signature / Signature

(101392.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

20441

FIBACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 22.178.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société FIBACO S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société FIBACO S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005;
- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101344.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

H.O.M.E. PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 13.648.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 novembre 2005

L'Assemblée accepte la démission de l'ensemble des administrateurs et du commissaire aux comptes.

L'Assemblée nomme les personnes suivantes administrateurs de la société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, économiste, résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, employée privée, résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

L'Assemblée nomme CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, nouveau commissaire de la société, ceci avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101352.3/2195/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

ANGLO OPERATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 68.630.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 28 juin 2005

- MESSRS. PIM GOLDBY S.C. ont démissionné de leur fonction de commissaire en date du 28 novembre 2002;
- M. Arjan Kirthi Singha a été élu Commissaire de la société, en date du 28 novembre 2002 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006;
- Mme G.F. Adams, M. T.A.M. Bosman, M. S. Mayet et M. A.F. Pace-Bonello ont été réélus administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
G.F. Adams
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101359.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

20442

MIRABELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 96.939.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société MIRABELLE HOLDING S.A. qui s'est tenu en date du 27 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- le siège social de la société MIRABELLE HOLDING S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005;
- l'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Grootte est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101353.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

COBICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 51.121.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 novembre 2005

L'Assemblée accepte la démission de l'ensemble des administrateurs et du commissaire aux comptes.

L'Assemblée nomme les personnes suivantes administrateurs de la société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, économiste, résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, employée privée, résidant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

L'Assemblée nomme CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l. avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, nouveau commissaire de la société, ceci avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101355.3/2195/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

FAREL FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 102.585.

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 15 septembre 2005 que:

- 1) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. a été nommée Gérant «B» de la Société pour une durée illimitée;
- 2) Le siège social de la Société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les résolutions mentionnées ci-dessus prennent effet au 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAREL FINANCIAL SERVICES, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant «B»
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101390.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

YASHIRO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.584.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101364.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

NAJL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,-.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 111.544.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 novembre 2005 que:

- 1) M. Bernard Sabrier, résidant à Flat 2, 101-103 Eaton Place, London, SW1X 8 NJ, Royaume-Uni, a été nommé Gérant «A» de La Société pour une durée illimitée,
- 2) Mme Charlotte Hultman, avec l'adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée Gérant «B» de La Société pour une durée illimitée,
- 3) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée Gérant «B» de La Société pour une durée illimitée.

Les résolutions mentionnées ci-dessus prennent effet au 3 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAJL, S.à r.l.

Ch. Hultman

Gérant «B»

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101391.3/683/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

NANICOLAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 99.262.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 4 octobre 2005 que:

L'assemblée accepte la démission de Catherine Weissenbacher, demeurant à L-2537 Luxembourg, 27, rue Sigismond, de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué, d'Isabelle Brucker, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Ste Croix et de Daniel Phong, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Ste Croix de leur poste d'administrateur, et élit en leur remplacement:

- Madame Magalie Ascoat, administrateur de société, née le 14 septembre 1965 à F-60240 Chaumont en Vexin, demeurant à L-5570 Remich, 8, rue Enz;
- Monsieur Jean-Marie Visilit, administrateur de société, né le 23 mars 1963 à F-57 Woippy, demeurant à F-57720 Conde Northen, 41, rue des Deux Niefs;
- Monsieur Alfred Visilit, administrateur de société, né le 19 juillet 1935 à F-57530 Les Etangs, demeurant à L-5570 Remich, 8, rue Enz.

Suite à ce changement, le conseil d'administration sera désormais composé comme suit:

- Madame Magalie Ascoat, administrateur de société, née le 14 septembre 1965 à F-60240 Chaumont en Vexin, demeurant à L-5570 Remich, 8, rue Enz;
- Monsieur Jean-Marie Visilit, administrateur de société, né le 23 mars 1963 à F-57 Woippy, demeurant à F-57720 Conde Northen, 41, rue des Deux Niefs;
- Monsieur Alfred Visilit, administrateur de société, né le 19 juillet 1935 à F-57530 Les Etangs, demeurant à L-5570 Remich, 8, rue Enz.

jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101542.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

20444

FINE ISLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 104.179.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101444.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LEYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: 36, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 81.451.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101446.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

ASIAN MARKETING SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.
R. C. Luxembourg B 52.802.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK4107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101448.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

TOPINVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1288 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 103.619.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101450.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

EPHIDOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.084.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 15 novembre 2005

Monsieur Martin Stoeck, administrateur de sociétés, né le 10 janvier 1965 à Herrsching am Ammersee, Allemagne, demeurant à L-6760 Grevenmacher, 9, rue Muenschecker, a été coopté comme administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Pol Urbany, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

EPHIDOS HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101406.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

KRISIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 79.848.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101455.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

KRISIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 79.848.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101453.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LEADER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.551.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101451.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BRE/FRANKFURT I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.622.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1227 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05275, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(101462.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

THIMAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.089.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 février 2004

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101492.3/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

EMPREINTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.311.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Signature.

(101463.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BRE/NICOLAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.233.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 25 du 15 janvier 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05289, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(101467.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BRE/HATFIELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 85.558.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 676 du 2 mai 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05291, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(101470.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

JAMAL INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 73.428.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mars 2005

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mars 2005 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

Le Conseil d'administration se compose par:

- 1) Monsieur Jean-Marie Gasparetti,
- 2) Monsieur Ahmed Suhail Shafiq,
- 3) Monsieur Claude Crescenzo.

Est commissaire aux comptes:

- BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101402.3/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BRE/WOKING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 87.945.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1299 du 7 septembre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05293, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(101472.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

AXIONKOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 105.910.

EXTRAIT

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 9 novembre 2005, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «Il a été constaté la libération du solde du capital social de la Société par une réunion du Conseil d'Administration en date du 10 février 2005, dont le procès-verbal est annexé au présent extrait pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publication par l'Administrateur-Délégué, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés;

2. Il a été pris note du changement d'adresse de Monsieur Christian Tilly, Administrateur et Administrateur-Délégué, de la Société, qui demeure désormais à L-7231 Helmsange, 28, rue de l'Industrie;

3. Révocation de Madame Nora Brahimi, née le 20 mai 1973 à Amnéville (France), demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, de son poste d'Administrateur;

4. Nomination y consécutive de Monsieur Jonathan Tilly, né le 13 octobre 1978 à Saint-Herblain (France), demeurant à L-5374 Munsbach, 15, rue du Château».

Pour extrait conforme

Ch. Tilly

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(101474.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

NBC INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 107.070.

Extrait des décisions des associées en date du 28 octobre 2005

En remplacement de la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., démissionnaire, Monsieur Michael Thomas, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1967, à Allegheny (U.S.A.), demeurant à L-9184 Schrondeweiler, 9, rue Geischleid, a été nommé, avec effet au 20 octobre 2005, gérant de la catégorie C pour une durée indéterminée.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de la catégorie C ensemble avec un gérant de la catégorie A ou de la catégorie B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature en cas de mandats spéciaux conférés par le conseil de gérance.»

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour NBC INVEST, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101405.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SUCAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-3397 Luxembourg, 2, Op de Hoehl.
R. C. Luxembourg B 60.183.

Le bilan au 15 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005. Signature.
(101483.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

3FR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 105.409.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005. I. Deschuytter.
(101493.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

STRAZER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 99.372.

Constituée par acte passé par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 420 du 21 avril 2004

Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2005

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société STRAZER INVEST S.A., tenue au siège social en date du 16 novembre 2005, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Acceptation de la démission de trois membres du conseil d'administration:

- COSTALIN LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur;
- BOULDER TRADE LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur;
- VAL INVEST S.A., avec siège social à Jasmine Court, Regent Street, 35, Belize City, administrateur.

2.- Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Martin Herneman demeurant 8, rue des Colchiques, L-5369 Schuttrange; administrateur-délégué;
- Monsieur Christopher Klisowski demeurant 55, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg; administrateur-délégué;
- Madame Elaine Herneman demeurant 8, rue des Colchiques, L-5369 Schuttrange; administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRAZER INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101489.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.
